

DEC161187DR07

Décision portant nomination de Monsieur Nazario MORGADO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5513** intitulée « **Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes** » et nommant **Monsieur Fabrice THOUVEREZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 30/07/2016 ;

Considérant que **Monsieur Nazario MORGADO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 19 et 20 mars 2015 et du 27 au 29 avril 2015** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Monsieur Nazario MORGADO, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5513 intitulée « Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes », à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Monsieur Nazario MORGADO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Monsieur Nazario MORGADO** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Ecully**, le **17/11/2016**

Le directeur de l'unité

Fabrice THOUVEREZ

Visa du chef d'établissement partenaire
CNRS

Visa du délégué régional du

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

